

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 13 janvier 2004 à Monsieur HERVIO Stéphane pour l'exploitation au lieu-dit « Kermorheven » 56930 PLUMELIAU d'un élevage de 50 000 emplacements poulettes démarrées ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 6 juillet 2009 à Madame HERVIO Roseline pour l'exploitation au lieu dit « Kermorheven » 56930 PLUMELIAU d'un élevage de 50000 emplacements de poulettes démarrées ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 9 avril 2019 à Mme HERVIO Roseline pour l'exploitation au lieu dit « Kermorheven » 56930 PLUMELIAU d'un élevage de 55000 emplacements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 août 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 24 août 2021 par l'**EARL HERVIO** ;

Reconnaît avoir reçu de :

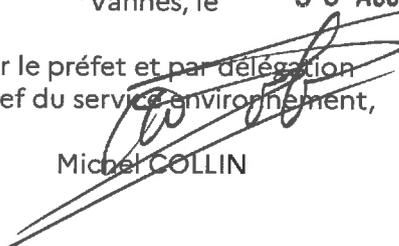
l'EARL HERVIO dont le siège social est situé au lieu-dit « **Lande de Kermorheven** » **56930 PLUMELIAU-BIEUZY**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation **au lieu-dit « Kermorheven » 56930 PLUMELIAU-BIEUZY** d'un élevage de **volailles** comportant **55000 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-a** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **30 AOUT 2021**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :
- M. le Maire de PLUMELIAU-BIEUZY